



## Relevé de décisions – Conseil Municipal du 03 Juin 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 14**

**SECÉTAIRE DE SÉANCE : Fabienne BARRIS**

**PRESENTS :** Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Maurice GONNARD, Christian MAFFRE, Pascal BERTRAND, Eric DAVIAUD, Rudi LECAT, Jean-Paul PLAISANTIN.

**ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS :** Fabienne DECORET à Fabienne BARRIS

**ABSENTS :** Marion BONNERAT, Margaux SOYEUX

**Début du Conseil à 20H30**

### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 Mai 2019

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 Mai 2019 est approuvé

**Votants : 11      Résultat du vote :      Pour : 10      Abstention : 1 (fabienne BARRIS)**

*Arrivée de Jeanne GERONDEAU*

### 2. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- **Décision du 22/02/2019 :**  
Portant sur la commande du contrat de maintenance des logiciels administratifs à la société BERGER LEVRAULT pour un montant de 1 452.17€ HT soit 1 742.60€ TTC.
- **Décision du 12/03/2019**  
Portant sur le mandatement du contrat de maintenance de la pompe à chaleur de la Mairie à la société CISEPZ pour un montant de 1 713.58€ HT soit 2 056.30€ TTC.
- **Décision du 07/02/2019 :**  
Portant sur le mandatement de la prime prévisionnelle 2019 des garanties statutaires à la compagnie d'assurance GRAS SAVOYE pour un montant de 20 910.43€ non soumis à TVA.
- **Décision du 14/03/2019 :**  
Portant sur le mandatement de la régularisation de la prime 2018 des garanties statutaires à la compagnie d'assurance GRAS SAVOYE pour un montant de 1 134.96€ non soumis à TVA.
- **Décision du 19/03/2019 :**  
Portant sur le mandatement de travaux de déneigement des voiries communales du 01/02/2019 au 31/03/2019 suite à l'immobilisation du véhicule de la commune à Monsieur MOLLARET pour un montant 1 995.00€ non soumis à TVA.
- **Décision du 09/04/2019 :**  
Portant sur la commande de sel de déneigement à la société ROCK pour un montant de 2 101.40€ HT soit 2 521.68€ TTC.

- **Décision du 25/03/2019 :**  
Portant sur la commande de fer-plats, tubes et tôle pour l'entretien des étraves de déneigement à l'entreprise GENIX pour un montant de 1 069,92€ HT soit 1 283.90€ TTC.
- **Décision du 16/05/2019 :**  
Portant sur le mandatement des travaux de réparation de l'embrayage de l'UNIMOG à l'entreprise SIV73 pour un montant de 6 830.74€ HT soit 8 196.89€ TTC.
- **Décision du 27/03/2019 :**  
Portant sur la commande de travaux de curage des fossés de la voirie à l'entreprise GONTIER EMERIC TERRASSEMENT pour un montant de 5 550.00€ non soumis à TVA.
- **Décision du 13/05/2019 :**  
Portant sur la commande de travaux de préparation et de drainage du terrain de stockage des matériaux évacués route Col du Coq à l'entreprise GONTIER EMERIC TERRASSEMENT pour un montant de 1 450.00€ non soumis à TVA.
- **Décision du 16/04/2019 :**  
Portant sur la commande de différents matériaux pour l'entretien de bâtiments publics et de la voirie communale aux établissements CHAUSSON pour un montant de 1 138.14€ HT soit 1 365.77€ TTC.
- **Décision du 19/04/2019 :**  
Portant sur la commande de travaux de peinture dans les WC sous la salle des fêtes à l'entreprise PEINTRE DE CHARTREUSE pour un montant de 2 546.55€ non soumis à TVA.
- **Décision du 17/05/2019 :**  
Portant sur la commande de travaux dans les WC se trouvant sous la salle des fêtes à l'entreprise GENIX pour un montant de 1 972.00€ HT soit 2 366.4€ TTC.
- **Décision du 30/04/2019 :**  
Portant sur la commande de la fourniture et la pose de sanitaire à l'entreprise NT ENERGIES pour un montant de 1 055.82€ HT soit 1 266.98€ TTC.
- **Décision du 20/04/2019 :**  
Portant sur la commande de carrelage et colle pour le grand bassin de la piscine à l'entreprise DECO CERAM pour un montant de 1 698.20€ HT soit 2 037.94€ TTC.
- **Décision du 15/05/2019 :**  
Portant sur la commande de serrures et clés pour les casiers de la piscine à l'entreprise BERTHET pour un montant de 8 843.00€ HT soit 10 611.60€ TTC.
- **Décision du 02/05/2019 :**  
Portant sur la commande d'une bâche pour le grand bassin de la piscine à l'entreprise NILS H2O pour un montant de 13 435.00€ HT soit 16 122.00€ TTC.
- **Décision du 14/04/2019 :**  
Portant sur le mandatement des charges intercommunales au SIVG pour un montant de 11 464.67€ non soumis à TVA.
- **Décision du 30/04/2019 :**  
Portant sur la commande d'un columbarium pour le cimetière de St Hugues à l'entreprise MARBRERIE PREVIEUX pour un montant de 1 933.33€ HT soit 2 320€ TTC.
- **Décision du 14/05/2019 :**  
Portant sur la commande d'une étude préalable et d'élaboration du dossier de demande de subvention à l'architecte MONIN Nadège pour la Salle Saint Michel, pour un montant de 1 755€ non soumis à TVA.

### 3. Associations

#### a- Subvention 2019 à l'association l'Ephémère

Le conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association l'Ephémère pour l'organisation du festival « Le Grand Son » 2019
- Décide que le versement interviendra sous condition de la tenue effective de l'édition 2019

**Votants : 12      Résultat du vote :      Pour : 11      Abstention : 1 (Pascal BERTRAND)**

#### b- Subventions 2019 aux associations locales

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2019 selon le tableau ci-dessous

##### - Dans le cadre de leur fonctionnement global :

- CHARMANT SOM GYM : 2 000 euros
- CLUB DES SPORTS : 2 500 euros
- SKI NORDIQUE CHARTROUSSIN : 2 500 euros
- ADMR : 3 000 euros
- BRUITS DE COURS : 1 000 euros
- FF MONTAGNE ET ESCALADE : 153 euros
- CHARTREUSE FREE STYLE : 500 euros
- PHOTO SOM : 600 euros
- LES ENDIMANCHES : 3 000 euros

##### - Dans le cadre du soutien à un évènement ou une animation :

- ARTISTES DE CHARTREUSE (Biennale de sculpture sur glace) : 1 000 euros
- LES AMIS DE ST HUGUES ET DE L'ŒUVRE D'ARCABAS : 1 000 euros  
(Concert de Noël)
- CHARTREUSE NORDIQUE (Challenge des nocturnes de Chartreuse) : 200 euros
- LES ENDIMANCHES (Animation « Attrape-mots » des Fêtes de la Chartreuse) : 400 euros

**Votants : 12      Résultat du vote :      Pour : Unanimité**

#### 4. Finances

##### a- Budget principal : Décision modificative n° 1

Le conseil municipal valide la décision modificative n° 1 du budget principal 2019 ci-dessous

Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Dépenses d'investissement</b>				
20 - Immobilisations incorporelles	47 638,00 €	638,00 €	1 755,00 €	48 755,00 €
21 - Immobilisations corporelles	803 998,00 €	308 600,00 €	313 910,00 €	809 308,00 €
<b>Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>851 636,00 €</b>	<b>309 238,00 €</b>	<b>315 665,00 €</b>	<b>858 063,00 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>				
021 Virement de la section de fonct	453 288,00 €	50 959,00 €		402 329,00 €
13 Subventions d'investissement	194 658,00 €	18 464,00 €	75 850,00 €	252 044,00 €
<b>Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>647 946,00 €</b>	<b>69 423,00 €</b>	<b>75 850,00 €</b>	<b>654 373,00 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
011 Charges à caractère général	583 038,00 €	9 700,00 €	17 330,00 €	590 668,00 €
012 Charges de personnel	680 000,00 €		150,00 €	680 150,00 €
022 Dépenses imprévues de fonct	0,00 €		54 574,00 €	54 574,00 €
023 Virement à la section d'invest	453 288,00 €	50 959,00 €		402 329,00 €
65 Autres charges de gestion courante	187 071,00 €		3 618,00 €	190 689,00 €
66 Charges financières	56 940,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	56 940,00 €
67 Charges exceptionnelles	3 980,00 €		5 227,00 €	9 207,00 €
68 Dotations aux provisions	37 500,00 €		7 500,00 €	45 000,00 €
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>2 001 817,00 €</b>	<b>61 659,00 €</b>	<b>89 399,00 €</b>	<b>2 029 557,00 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
73 Impôts et taxes	1 244 800,00 €		6 690,00 €	1 251 490,00 €
74 Dotations et participations	290 322,00 €	1 550,00 €	22 600,00 €	311 372,00 €
<b>Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>1 535 122,00 €</b>	<b>1 550,00 €</b>	<b>29 290,00 €</b>	<b>1 562 862,00 €</b>

Votants : 12      Résultat du vote :      Pour : Unanimité

**b- Réalisation d'un emprunt sur le budget principal pour le financement des opérations faisant l'objet d'un portage auprès de l'EPFL de Savoie**

Le conseil municipal :

- Accepte les conditions du Crédit Agricole Centre Est ci-dessous concernant les emprunts pour le rachat et l'aménagement de deux locaux communaux, actuellement en portage par l'EPFL de Savoie, à savoir la salle St Michel à Saint Hugues et l'appartement « Fenoy » dans le bourg
- Autorise le Maire à signer les contrats qui s'y réfèrent

	Montant du capital emprunté	Frais de dossier	Durée d'amortissement	Taux d'intérêt fixe	Périodicité de remboursement
Emprunt n° 1	130 000.00 €	130.00 €	180 mois	0.80 %	Mensuel
Emprunt n° 2	172 000.00 €	172.00 €	180 mois	0.80 %	Mensuel

**Votants : 12      Résultat du vote :      Pour : Unanimité**

**c- Convention pour la refacturation des services de la maison de l'emploi**

Le Conseil municipal :

- Valide les termes de la convention entre la Commune et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse relative à la refacturation des services de la maison de l'emploi
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette convention

**Votants : 12      Résultat du vote :      Pour : Unanimité**

**5. Elaboration d'un document unique d'évaluation des risques professionnels – convention avec l'association ECTI**

Le Conseil municipal :

- Décide de mettre en œuvre la démarche de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation d'un document unique tel que décrit ci-dessus
- Sollicite l'accompagnement de l'association ECTI par voie de convention
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche

**Votants : 12      Résultat du vote :      Pour : 11      Abstention : 1 (Jeanne GERONDEAU)**

**6. Convention de mise à disposition d'un agent à l'association « curieux de nature » dans le cadre de l'organisation de l'accueil de loisirs en juillet 2019**

Le Conseil municipal:

- Approuve la mise à disposition à titre gratuit de Mme Eve SARTORI au profit de l'Association « Curieux de nature » pour une durée de trois semaines du 8 au 26 juillet 2019.
- Autorise le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante

**Votants : 12      Résultat du vote :      Pour : Unanimité**

**La séance est levée à 22 H 45**